

PROPAGATION DE LA PLANTE « ZOMBIE » DANS LES LACS

Édition du 17 juillet 2018

QUÉBEC APPELÉ À AGIR POUR ÉVITER UNE ÉPIDÉMIE

TRISTAN PÉLOQUIN LA PRESSE

Évoquant le spectre d'une « épidémie » de myriophylle qui menace de s'attaquer à des centaines de nouveaux lacs, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et une coalition d'une vingtaine d'organismes réclament que le gouvernement provincial déclenche une campagne massive d'information « équivalente à celles qui ont été créées pour lutter contre l'alcool au volant ».

« On n'est pas pour empêcher les embarcations d'aller sur les lacs. Ce qu'il faut, c'est une campagne d'information massive pour inciter les gens à nettoyer leur embarcation avant d'entrer sur les lacs et en en sortant », réclame Jean-Paul Thibault, porte-parole de l'Alliance pour un programme national de gestion du myriophylle, au terme d'une journée de discussions tenue hier à Montréal.

Présent dans au moins 110 lacs du Québec, le myriophylle est une plante aquatique envahissante surnommée plante « zombie », qui se propage par boutures lorsqu'une hélice ou une pagaie la touche. Il n'y a pas de consensus sur la meilleure façon d'enrayer sa propagation, mais la plupart des scientifiques s'entendent pour dire que les bateaux et leurs remorques sont les plus importants vecteurs de sa dispersion.

« Il faut s'attaquer aux lacs qui ne sont pas encore aux prises avec le problème. »

— Joé Deslauriers, maire de Saint-Donat, une municipalité de Lanaudière qui a été épargnée par la plante aquatique

UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DE 8 MILLIONS DÉJÀ EXISTANTE

Québec a prévu dans son dernier budget une somme de 8 millions pour lutter contre différentes plantes envahissantes, mais aucun détail n'a été donné jusqu'à maintenant sur la façon de distribuer la cagnotte. L'Alliance et l'UMQ estiment que la lutte contre le myriophylle devrait être prioritaire. En plus d'un programme de prévention, la coalition souhaite le financement de la recherche scientifique sur le myriophylle et la mise en place de projets-pilotes visant son éradication.

« Les bijoux de la couronne, ce qui fait briller les yeux des touristes, ces jours-ci, c'est nos lacs. Ça prend un programme maintenant, pas dans trois ans. Il faut empêcher l'épidémie, empêcher le myriophylle d'aller ailleurs. On veut sauver les 9000 autres lacs de la province qui ne sont pas encore touchés », a ajouté M. Thibault.

13 %

De récentes études suggèrent que la présence du myriophylle dans un lac fait diminuer en moyenne de 13 % la valeur des résidences riveraines.

Plusieurs municipalités et associations de riverains ont commencé à tester une technique consistant à étendre de la jute au fond des lacs pour étouffer la plante et l'éliminer. D'autres municipalités préfèrent la faire arracher par des plongeurs spécialisés. Les deux méthodes donnent de bons résultats, mais coûtent très cher.

À titre d'exemple, au lac Lovering, près de Magog, la municipalité et les riverains ont investi jusqu'à maintenant 90 000 \$ pour éradiquer le myriophylle. « Ils ont fait environ le dixième du travail et ils sont épuisés. Financièrement, ce n'est plus possible. Si le gouvernement provincial ne prend pas en charge la chose, ce ne sont pas les petites associations de lacs et les petites municipalités qui vont sauver la donne. Il faut se rendre compte que c'est un problème national », plaide M. Thibault.

Hélène Godmaire, directrice du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes, a joint son nom à l'Alliance. Elle se montre toutefois prudente par rapport aux méthodes d'éradication du myriophylle, dont les conséquences sur le reste de la faune et de la flore aquatiques sont inconnues. « On ne peut pas passer l'aspirateur sans risquer de déstabiliser de manière imprévisible les écosystèmes », illustre-t-elle.